

Bulletin des actes administratifs
Université Claude Bernard Lyon 1

Numéro 382 du 21 juillet 2026



Bulletin des actes administratifs Université Claude Bernard Lyon 1 21 juillet 2026

Arrêté portant délégation de signature de la directrice de l'INSPé en sa qualité d'ordonnatrice secondaire de droit

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

La Directrice de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles L.713.9 et R.719-80 ;

Vu les statuts de l'Université Lyon 1

Vu l'arrêté du ministre de l'Education nationale et du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 9 juillet 2026 portant nomination de Magali ATTAGNANT-TORRESSAN, en qualité de directrice de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Lyon au sein de l'université Lyon 1.

DECIDE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame ATTAGNANT-TORRESSAN, directrice de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Lyon au sein de l'université Lyon 1, Madame HERTZLER, directrice administrative, reçoit délégation dans le cadre des centres de responsabilité 72FFONCT, 72FFORMREC, 72SVIABIL , 933972 pour :

- Engager les dépenses et établir les bons de commande,
- Etablir tous certificats administratifs nécessaires à la justification du service fait et la régularité des dépenses ;
- Etablir toutes pièces nécessaires à la liquidation et au mandatement des dépenses dans la limite des crédits ou autorisations inscrites dans le cadre des centres de responsabilité ci-dessus désignés ;
- Etablir toutes pièces nécessaires à la constitution et à la mise en recouvrement des recettes (factures, mémoires, titres de recettes,.), dans la limite des autorisations inscrites dans le cadre des centres de responsabilité ci-dessus désignés.

Fait à Lyon, le 20/07/2026

La directrice de l'institut national
supérieur du professorat et de
l'éducation

Madame ATTAGNANT-TORRESSAN

